

# SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2023

**Présents :** BRET Sandrine ; FORESTIER Florence ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIER Valéry  
PERROT Damien ; COURTHIAL Emmanuel ; COLIN Laurence

**Absents excusés :** AUBLET Daniel ; CAUCHOIS Maud ; MIKOLAJCZYK Edmond ;  
DELANDRE Eva

**Absents :** Néant

**Secrétaire :** BRET Sandrine

### DÉGRADATION DE CHEMINS RURAUX SUR LE TRACÉ DU SENTIER PDIPR PETITS PONTS DE GRANIT SUR LA RIVIERE ROMANÉE ET PIERRES DE SAINT-MARTIN

*Le sentier de randonnée PDIPR de la commune est actuellement fermé dans toute sa partie située à partir du gué du Pièché et empruntant le tracé contournant la colline de Saulce d'Aigues.*

*Les randonneurs peuvent modifier leur itinéraire en passant par le gué des Baumes à l'aller comme au retour.*

*Cette fermeture du sentier fait suite à des dégradations importantes de chemins privés et ruraux résultant d'une exploitation forestière effectuée en période d'intempéries, sans autorisation préalable de la mairie, au début du mois de janvier.*

*La commune de Saint-Germain-de-Modéon a déposé une plainte le 21 janvier dernier et agit de concert avec le propriétaire de la parcelle, le Groupement forestier du Bon Rupt, pour obtenir réparation et remise en état des chemins aux frais de l'exploitant forestier ayant acheté la coupe sur pied.*

### COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DU CCAS.

*Le maire présente au conseil municipal les comptes administratifs de la commune qui, dans l'attente du compte de gestion définitif de la trésorerie, dégagent un excédent global de 139 593,96 € contre 138 628,56 € au 31 décembre 2021.*

*Si les dépenses de fonctionnement ont été réduites en 2022 par rapport à 2021, les dépenses d'investissement ont, quant à elles, augmenté avec les premiers frais d'études et honoraires d'architecte dans le cadre du dossier de l'ancienne école.*

*Une partie importante des frais d'école 2022 ne nous est, par ailleurs, pas parvenue sur l'exercice et cette charge sera reportée sur les comptes de 2023.*

*Concernant les recettes afférentes aux ventes de bois, la vente prévue en 2022 a été reportée à l'exercice 2023. Par ailleurs, les dons du maire et du 1<sup>er</sup> adjoint se sont élevés à 4538,71€. On note également une reprise progressive des recettes de location de la salle des fêtes ainsi que le rattrapage de recettes non perçues sur 2021 notamment celles relatives à diverses redevances (antenne de téléphonie mobile, droits de chasse, etc...).*

*Le compte administratif du CCAS dégage quant à lui un résultat de 1962,44 € contre 1445,99 € au 31 décembre 2021.*

## **TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE - APPEL À CANDIDATURES**

*Le conseil municipal décide d'étudier l'opportunité de faire appel à un prestataire pour assurer les travaux d'entretien de la commune.*

*Un état des travaux récurrents susceptibles de faire l'objet d'un tarif forfaitaire annuel a, en ce sens, été établi et validé par le conseil municipal.*

*Cet état a été complété par une liste de tâches ponctuelles, non récurrentes et parfois à caractère exceptionnel qui ne seraient engagées que sur demande expresse de la commune et qui feraient l'objet d'une facturation horaire séparée.*

*Les candidats sont donc appelés d'une part à se positionner sur la base d'un forfait HT annuel pour les travaux récurrents, et d'autre part à définir 2 tarifs horaires, le premier sans matériel motorisé, le second avec matériel motorisé, pour les travaux ponctuels.*

*Les entreprises d'entretien des espaces verts sont invitées à contacter la mairie pour de plus amples informations.*

*Les candidatures devront être adressées à la mairie de Saint-Germain-de-Modéon avant le 25 mars, minuit dernier délai.*

*Le conseil municipal évaluera, au vu des réponses obtenues, la suite à donner à ce projet d'externalisation des travaux d'entretien des espaces verts.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

## **DÉBAT BUDGÉTAIRE**

*Compte tenu de la priorité donnée aux travaux de l'ancienne école, susceptibles de débiter dans le courant du second semestre 2023, le conseil municipal ne sera pas en mesure d'engager en parallèle en 2023 d'autres dépenses d'investissements importantes.*

## **VOTE D'UN TAUX DE TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES À COMPTER DE 2023**

*Le maire informe le conseil municipal de la mise en place à compter de 2023 d'une nouvelle taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les bâtiments non occupés qui viendra compléter les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.*

## **DÉMATÉRIALISATION DES ACTES RÉGLÉMENTAIRES ET BUDGÉTAIRES SOUMIS À L'OBLIGATION DE TRANSMISSION**

*Le maire informe le conseil municipal de la dématérialisation à venir des actes réglementaires et budgétaires soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du programme dénommé ACTES. Un certain nombre de démarches préalables sont nécessaires et l'une d'elles consiste à solliciter des devis auprès des opérateurs pour la transmission électronique de ces documents.*

## **RISQUE INCENDIE**

*Le maire informe le conseil municipal des démarches engagées auprès des sapeurs-pompiers de Côte-d'Or via le centre d'intervention de Rouvray pour l'organisation d'une réunion visant à définir les secteurs de la commune présentant un risque incendie élevé, les différents accès aux sites ainsi que les différentes sources d'approvisionnement en eau selon les secteurs identifiés.*

*L'objectif de cette concertation vise à terme à disposer d'une source d'informations permettant d'optimiser les décisions en cas de feux de forêt pour des interventions aussi rapides et efficaces que possible au regard des contraintes des secteurs de la commune.*

## **AVIS DE DÉCÈS DANIEL AUBLET – 1<sup>ER</sup> ADJOINT DE LA COMMUNE**

*La Municipalité de Saint-Germain-de-Modéon a la tristesse de vous informer du décès survenu le 27 février, soit quelques jours après la dernière séance du conseil municipal, de Monsieur Daniel AUBLET.*

*Daniel AUBLET, 1er adjoint, était né le 4 février 1942.*

*Il demeurait chemin des champs Poirets à Saint-Germain-du-Haut.*

*Les obsèques civiles ont eu lieu le vendredi 3 mars à 11 heures au cimetière de Saint-Germain-de-Modéon.*

*Daniel aura toujours été intéressé par la vie locale et municipale. Il fut élu conseiller municipal pour la première fois dans les années 1980 puis à nouveau en 2014. Il nous quitte aujourd'hui à mi-parcours d'un mandat de 1er adjoint débuté en 2020.*

*Au sein du conseil municipal, Daniel incarnait à la fois l'expérience et la sagesse. Il avait aussi en lui ce bon sens et cette humilité qui lui ont permis de comprendre rapidement les enjeux de l'administration locale en milieu rural tout en apportant son savoir et ses compétences.*

*Le conseil municipal savait pouvoir compter sur lui. L'homme et l'élu local vont tout autant lui manquer. La Municipalité adresse à son épouse, Annick, et à sa famille ses sincères condoléances et les assure de toute son amitié.*